



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER (62) POUR UNE ACTIVITE DE MAINTENANCE, DE STOCKAGE ET D'ACTIVITE INDUSTRIELLES OU LOGISTIQUES COMPATIBLES AVEC LE SITE, SOUS RESERVE DES REGLES D'URBANISME ET DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES APPLICABLES.

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Hauts-de France et Normandie de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 avenue Willy Brandt à EURALILLE (59777), représentée par son Directeur Thomas BARRAN dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la Convention de Services Immobiliers du 1er janvier 2026, par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT HDF/Normandie, Property Manager ESSET : Mme. Pauline BOULANGER / Courriel : ext.pauline.boulangier@sncf.fr / Téléphone : 06 07 04 11 48 Adresse : ESSET – 159 B avenue de la Marne - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain nu d'une contenance estimée à 6 336 m², situé Boulevard Montesquieu à BOULOGNE-SUR-MER (62200) et repris au cadastre de ladite commune sous le n°255 de la Section BD.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'**Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **C&D FOODS FRANCE** dont le siège est sis **37 rue Montebello 62200 Boulogne-sur-Mer**.

Date d'effet de la convention d'occupation : **4 juillet 2026**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX

Téléphone : 03 59 54 23 42

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr